

AVIS PUBLIC

PROMULGATION - RÉOLUTION CA17 090023

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), lors de la séance ordinaire tenue le 13 février 2017, la résolution suivante :

Résolution CA17 090023 autorisant la démolition des bâtiments situés au 1400, rue Sauvé Ouest et la construction de plusieurs immeubles résidentiels avec commerces et bureaux – Lot 1485959 du cadastre du Québec – Zone 0322 (dossier 1154039018).

Cette résolution n'a fait l'objet d'aucune demande de participation à un référendum, a reçu l'approbation du directeur de l'urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire et est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire de l'agglomération de Montréal, le tout tel qu'il appert du certificat de conformité délivré le 1^{er} mai 2017.

Cette résolution est entrée en vigueur le 1^{er} mai 2017 et est déposée au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Montréal, ce dixième jour de mai deux mille dix-sept.

Chantal Châteauvert
Secrétaire d'arrondissement